

## **Déclaration du Groupe de travail des parlementaires**

**Président :** M. Chukwuemeka Chikelu,  
Président du Comité de la coopération et de l'intégration en Afrique  
Chambre des représentants, République fédérale du Nigéria

**Organisateur :** M. Ibrahima Fall, Secrétaire général de l'Union des parlements africains

1. Le Groupe de travail des parlementaires est composé des membres de parlements nationaux et régionaux participant aux travaux du Forum pour le développement de l'Afrique. Il se tient sous les auspices de l'Union des parlements africains. Des non parlementaires ont participé aux discussions. Les participants ont reçu un message du Président de l'Union des parlements africains, S.E. Derwitt Yohannes, qui a été délivré par M. Zaray Mohammed Salah, Vice-Président de l'Union des parlements africains. L'Union des parlements africains se félicite que la CEA ait eu la sagesse d'inviter des parlementaires à participer à ADFIII.

### **Généralités**

2. Les participants ont souligné diverses insuffisances institutionnelles auxquelles sont confrontés les parlements africains. Celles-ci empêchent les parlements africains de fonctionner correctement :

- i) L'absence d'une culture démocratique bien ancrée;
- ii) La faiblesse des capacités des parlementaires et du personnel des parlements;
- iii) La faiblesse des ressources financières des parlements;
- iv) L'absence d'indépendance;
- v) La faiblesse des capacités de contrôle.

3. Les participants ont aussi noté que dans certains pays, l'absence de transparence dans les processus électoraux et d'autres problèmes tels que la corruption officielle avaient fait perdre aux parlements et aux parlementaires la confiance de la population.

4. Les participants ont souligné que les parlements étaient souvent marginalisés et demeuraient très peu informés des actions menées et des progrès enregistrés dans le domaine de l'intégration ainsi que du respect, par l'exécutif, des obligations découlant des traités. Il en résultait que le processus d'intégration était vu comme une affaire ne regardant que les gouvernements et que les populations et leurs représentants élus en étaient exclus. En conséquence, les populations ne s'impliquaient pas dans le processus d'intégration.

5. Plusieurs participants ont cité l'absence d'une collaboration véritable et programmée entre les organisations panafricaines, les organismes de développement et l'institution regroupant les parlements africains, à savoir l'Union des parlements africains qui a été créée, il y a 26 ans, pour expliquer la faiblesse de la contribution des parlementaires à l'intégration régionale ainsi qu'à la stratégie et la politique régionale de développement.

6. Les participants ont noté que l'Union africaine prévoyait la création d'un Parlement panafricain et que plusieurs sous-régions avaient créé des parlements régionaux dans le cadre du processus d'intégration. Les participants ont cependant fait les observations suivantes :

- i) Personne n'était directement élu par le peuple, ce qui posait de nouveau la question du contrôle du processus d'intégration et de la participation à celui-ci;
- ii) Aucun d'entre eux n'a de pouvoir législatif réel, notamment pour approuver les budgets des organisations d'intégration régionale ou adopter des lois. Ce sont tous des organes consultatifs;
- iii) Ils se réunissent peu fréquemment, une ou deux fois par an, ce qui nuit considérablement à la pertinence de leurs avis;
- iv) Les budgets alloués à la plupart d'entre eux sont insuffisants;
- v) Il n'existe aucune norme régissant les nominations de leurs membres, notamment en ce qui concerne la représentation des femmes, des partis d'opposition et des minorités ethniques, etc.

7. A la lumière de ce qui précède, la réunion a convenu que les parlementaires constituaient une puissante force motrice dans les efforts d'intégration régionale. Leur participation accrue au processus d'intégration, avec celle d'autres parties prenantes et si elle était bien canalisée, assurerait le succès du nouveau processus d'intégration de l'Afrique.

- i) Leur réseau électoral leur permet de mobiliser les populations en faveur de l'intégration;
- ii) S'ils sont directement élus aux parlements régionaux, les campagnes électorales constituent un moyen unique de sensibiliser les esprits à l'intégration et élargissent automatiquement la participation au processus, ce qui résout le problème fondamental de l'appropriation;
- iii) S'ils sont convaincus, les parlementaires peuvent veiller à ce que l'adoption des diverses lois des parlements nationaux ne soit pas bloquée;
- iv) Les parlementaires peuvent exercer leur pouvoir de contrôle du budget national afin de s'assurer que des fonds suffisants sont alloués aux divers secteurs de l'économie, pertinents pour l'intégration tels que le transport et les communications, ou que les contributions aux institutions d'intégration régionale sont adéquates;
- v) Les parlementaires peuvent susciter un débat national et encourager les décideurs à prendre des mesures sur des questions comme les droits de l'homme, le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et la dette;

- vi) Les parlementaires peuvent aussi jouer un rôle majeur dans le renforcement de la démocratie et de la stabilité, qui sont des facteurs cruciaux de l'intégration. A cet égard, leur rôle dans le règlement des conflits, l'observation des élections et l'adoption de lois démocratiques entre autres, est très important;
- vii) Qui plus est, les parlementaires peuvent contribuer au processus d'intégration dans le cadre du mécanisme d'évaluation par les pairs envisagé dans le NEPAD, pour la bonne gouvernance politique, économique et des entreprises. Leurs pouvoirs constitutionnels de contrôle de l'action du gouvernement leur assurent un accès unique à l'information et aux statistiques nécessaires pour évaluer les progrès accomplis, par leurs gouvernements, dans la réalisation des divers objectifs et obligations relatifs à l'intégration régionale. Il s'agit là d'un mécanisme d'autocontrôle efficace qui peut assurer la réussite du processus d'intégration, notamment de ses priorités.

## **Recommandations**

8. Il est urgent de mettre en valeur les possibilités ci-dessus évoquées et de mener des actions aux niveaux national, régional et continental pour relever les défis auxquels les parlements et les parlementaires font face et, ce faisant, associer un nouveau partenaire efficace à l'intégration. A cet égard, des recommandations ont été faites par le groupe de parlementaires :

- i) Renforcer les parlements nationaux et la culture démocratique grâce à :
  - Un renforcement des capacités des parlementaires et du personnel qui leur est attaché;
  - Des dispositions permettant un meilleur financement des parlements et de leurs activités;
  - La promotion du respect de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance des parlements;
  - Le renforcement et le respect des pouvoirs de contrôle des parlements;
  - Une plus grande transparence du processus électoral.
- ii) Veiller à ce que les parlementaires participent à chaque étape et à chaque forum concernant l'intégration, en vue de mobiliser les populations, d'élargir la participation et de garantir un budget et une protection juridique de l'intégration;
- iii) La CEA, l'Union africaine et les autres organismes de ce type sont encouragés à appuyer l'Union parlementaire africaine (organe regroupant les parlements africains) et collaborer avec celle-ci en vue d'organiser des réunions et de mettre en place un cadre (séminaires, ateliers, etc) pour un échange de vues sur l'intégration et le renforcement des capacités;

- iv) Renforcer les parlements régionaux grâce à l'élection directe des parlementaires, à l'élargissement des compétences législatives, à l'harmonisation des normes de sélection et d'élection et à un meilleur financement;
- v) Impliquer les parlementaires dans les mécanismes d'examen par les pairs et d'auto-évaluation envisagés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);
- vi) Mettre en place, si ce n'est encore fait, au niveau des parlements, des comités permanents directement chargés de suivre et de promouvoir la coopération et de l'intégration en Afrique ;
- vii) Etablir des normes démocratiques minimales qui constitueraient une condition à remplir par les pays souhaitant être membres des parlements régionaux et continentaux.

### **Questions des parlementaires adressées aux chefs d'Etat**

1. Les chefs d'Etat ont-ils jugé nécessaire que les parlements et les parlementaires africains participent au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)?

Dans l'affirmative, quel rôle précis les parlementaires doivent-ils jouer pour assurer le succès du NEPAD qui, pour le moment, semble essentiellement se négocier de gouvernement à gouvernement?

2. L'Union de parlements africains regroupe les parlements africains. Pendant 26 ans, elle a oeuvré en faveur de la démocratie et d'institutions représentatives en Afrique. Les chefs d'Etat sont-ils conscients de son existence ? Sont-ils disposés à collaborer étroitement avec elle et à l'appuyer afin qu'elle utilise ses compétences et ses réseaux pour l'édification des organes de l'Union africaine, en particulier du Parlement panafricain?

### **Recommandations des parlementaires pour la Déclaration finale**

1. La Conférence note avec satisfaction la participation, sous les auspices de l'Union des parlements africains, de parlementaires africains ainsi que leur apport aux travaux du Forum et recommande de continuer à associer les parlementaires aux réunions sur l'intégration régionale qui se tiendront à l'avenir. Elle encourage, en outre, les autres organisations agissant dans le domaine de l'intégration régionale, ainsi que les institutions multilatérales (CEA, OUA/UA, etc.), à appuyer l'action menée par les parlementaires en Afrique pour la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance et pour la primauté du droit.
2. La Conférence recommande d'intégrer des parlementaires dans les mécanismes d'examen par les pairs et d'auto-surveillance envisagés dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).